

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Vente d'un tènement jouxtant l'Hôtel de Thézillieu.

Séance du 3 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt-huit mai deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 0

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN.

Soit : 29 présents.

Monsieur le Maire indique que la commune de Thézillieu a depuis longtemps souhaité acquérir un tènement jouxtant l'hôtel « Relais de Thézillieu », coté Est, constitué d'une ancienne maison d'habitation, d'une remise et d'un terrain attenant. Ce bien, à l'état d'abandon, est cadastré E125, E126, E127 et E130 d'une surface totale d'environ 1640 m².

Il rappelle la proposition faite par la commune de Thézillieu en 2017 et précise que jusqu'à maintenant, l'acquisition n'avait pas pu aboutir car ce tènement dépendait d'une succession comprenant bon nombre d'ayants droit.

Il informe le conseil municipal d'un courrier du notaire Me BEGUINOT en charge de la succession qui informe la commune début janvier 2020 de la volonté des ayants droits de la succession de vendre l'ensemble de ce tènement pour un montant de 45 000€.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a de frais de représentation de l'EPF.

Ce projet d'acquisition permettrait de réhabiliter la remise pour faire un garage motos et vélos pour la clientèle, et de nettoyer et aménager le terrain actuellement en friche.

La commune, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain peut faire valoir son droit de

préférence pour ce tènement.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200603-DE-2020-038-DE
Date de télétransmission : 23/06/2020
Date de réception préfecture : 23/06/2020

Monsieur le Maire expose que l'Établissement Foncier Public de l'Ain est un outil mis à disposition de collectivités créé par le Département. Cet établissement intervient sur tous les projets d'intérêt général ou de développement économique. Il permet d'acquérir des biens et de préempter.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'EPF pour le portage de l'acquisition du tènement jouxtant l'hôtel de Thézillieu appartenant à la succession CORTINOVIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la commune et l'EPF.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN